



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 4 avril 2022, à 20 h 10.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Est également présente à ladite assemblée : Mme Karine Demers, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

059-04-22

Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Offre d'achat/vente – Lot 3 636 988 (48, chemin de Fabre)
- Investissement – Complexe des eaux profondes

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022.
6. Administration :
 - 6.1 Vente – Ford Focus;
 - 6.2 Équilibrage du rôle d'évaluation – Rôle triennal d'évaluation pour 2023-2024-2025;
 - 6.3 Demande de Dessercom – Prolongation des conditions de construction;
 - 6.4 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté;
 - 6.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 585 décrétant une augmentation du fonds de roulement;
 - 6.6 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 586 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 215 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues à benne basculante neuf;

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

- 6.7 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 587 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 616 000 \$ pour l’achat d’une rétrocaveuse, d’un véhicule utilitaire et pour la construction d’un garage municipal;
- 6.8 Allocation de présence des membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU);
- 6.9 Dépôt – Liste des personnes embauchées.
- 7. Sécurité publique
- 8. Transport :
 - 8.1 Appel d’offres VM-2022-TP-01 – Fourniture d’un camion 10 roues à benne basculante neuf.
- 9. Hygiène du milieu
- 10. Santé et bien-être
- 11. Urbanisme et développement du territoire :
 - 11.1 Approbation – Plan-projet de remplacement pour la rue Notre-Dame Nord;
 - 11.2 Renouvellement de mandat – Membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU).
- 12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Commanditaires pour l’Aréna Frère Arthur-Bergeron – Entente avec les Pirates de Ville-Marie
 - 12.2 Vente – Zamboni.
- 13. Divers :
 - 13.1 Offre d’achat/vente – Lot 3 636 988 (48, chemin de Fabre);
 - 13.2 Investissement – Complexe des eaux profondes.
- 14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

Sans objet.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

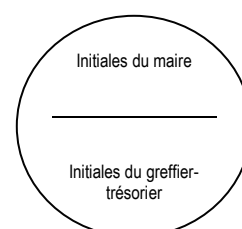
060-04-22

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



6. ADMINISTRATION

061-04-22

6.1 Vente – Ford Focus

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Ford Focus appartenant à la Ville de Ville-Marie a été remplacé en 2020 par une voiture électrique;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule a atteint sa fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) peut utiliser le véhicule pour de la formation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil proposent de vendre le véhicule au montant de 1 \$ à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VENDRE le véhicule Ford Focus au montant de 1 \$ à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

062-04-22

6.2 Équilibrage du rôle d'évaluation – Rôle triennal d'évaluation pour 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a procédé à l'examen objectif du rôle d'évaluation 2020-2021-2022 présentement en vigueur,

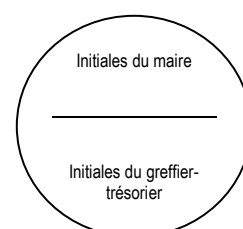
CONSIDÉRANT QUE cet examen dresse un portrait du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Ville-Marie et porte plus particulièrement sur la fiabilité des renseignements descriptifs des immeubles, la conformité du fichier des mutations immobilières, l'application d'un taux de variation de marché objectif ainsi que sur le comportement statistique du rôle quant à l'équité générale et, notamment, quant à l'équité entre catégories d'immeuble et entre secteurs géographiques;

CONSIDÉRANT QUE les résultats obtenus de l'équité générale (mesures simulées au 1^{er} juillet 2021) indiquent une proportion médiane inférieure à 100 %, soit 89 %;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT recommande ainsi l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour éviter un déséquilibre fiscal entre les propriétaires au cours des prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation de la MRC de Témiscamingue et de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2023-2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

063-04-22

6.3 Demande de Dessercom – Prolongation des conditions de construction

CONSIDÉRANT QUE Dessercom a fait l'acquisition du lot 6 430 460 (110, rue des Oblats Nord) le 16 juin 2021 en vue d'y construire une caserne d'ambulances;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de l'acheteur indiquée à l'acte de vente signé en date du 5 mai 2021 spécifiait qu'il s'engageait à procéder à la construction d'un bâtiment principal dans un délai de 18 mois suivant la signature;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation informe la Ville de Ville-Marie qu'un moratoire pour la nouvelle construction est effectif jusqu'au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale informe l'organisation qu'elle sera en défaut advenant que la construction ne débute pas en novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation demande de lui accorder un délai de construction supplémentaire de quelques mois en vue de mener à bien la construction future du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du marché ont évolué depuis 2021 et que la croissance de la demande pour la vente de terrains est évidente;

CONSIDÉRANT QU'en échange du prolongement du délai de construction, la Ville désire augmenter les frais à titre de dommage et intérêts causés au vendeur;

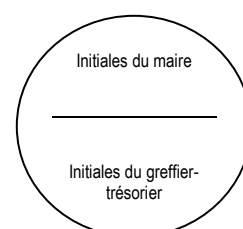
CONSIDÉRANT QUE l'organisation bénéficiera d'une période de plus d'un an pour arrimer son projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER un délai supplémentaire à Dessercom quant à la construction d'une caserne d'ambulances sur le lot 6 430 460 (110, rue des Oblats Nord), soit jusqu'au 16 juin 2023, à défaut de quoi, l'organisation devra revendre à ses frais (notamment les frais de notaire et de publication) le terrain à la Ville de Ville-Marie au prix payé moins 20 % à titre de dommage et intérêts causés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



064-04-22

6.4 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté

CONSIDÉRANT QU'un excédent de fonctionnement affecté aux investissements d'un montant de 94 600 \$ est disponible au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser les dépenses d'investissements effectuées en 2021 et qui sont financées à même cet excédent;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses d'investissements de l'année 2021 financées à même cet excédent sont les suivantes :

- Aménagement de la plage : 19 415 \$
- Zone Wibit : 35 000 \$
- Total : 54 415 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'affectation des dépenses d'investissements de l'année 2021, comme ci-haut décrite, à l'excédent de fonctionnement affecté d'un montant total de 54 415 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

065-04-22

6.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 585 décrétant une augmentation du fonds de roulement

Mme Adèle Beauregard, conseillère, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 585 décrétant une augmentation du fonds de roulement*.

Elle dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

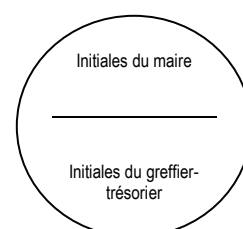
066-04-22

6.6 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 586 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 215 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues à benne basculante neuf

M. Jacques Loïselle, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 586 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 215 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues à benne basculante neuf*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



067-04-22

6.7 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 587 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 616 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse, d'un véhicule utilitaire et pour la construction d'un garage municipal

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 587 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 616 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse, d'un véhicule utilitaire et pour la construction d'un garage municipal*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

068-04-22

6.8 Allocation de présence des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) participent activement au développement du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des membres n'a pas été revue depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération actuelle est de 35 \$ par présence aux rencontres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE FIXER la nouvelle rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à 45 \$ par présence aux rencontres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

069-04-22

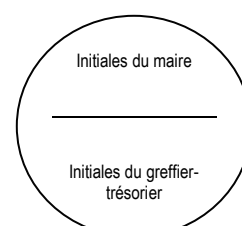
6.9 Dépôt – Liste des personnes embauchées

Mme Karine Demers, directrice générale adjointe, dépose la liste des personnes nouvellement embauchées.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

8. TRANSPORT



070-04-22

8.1 Adjudication – Appel d’offres VM-2022-TP-01 pour la fourniture d’un camion 10 roues à benne basculante neuf

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture de soumissions de l’appel d’offres VM-2022-TP-01 pour la fourniture d’un camion 10 roues à benne basculante neuf s’est déroulée le 18 mars 2022 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées :

- Clément Chrysler Dodge ltée : 197 500 \$ (prix avant taxes)
- Centre du camion Mabo inc. : 220 050 \$ (prix avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des critères de conformité;

CONSIDÉRANT QUE les offres sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du marché fluctuent beaucoup depuis le début de l’année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le camion à benne actuel devra être remis sous peu puisqu’il est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel de changer le camion à benne actuel pour des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a permis de confirmer les prix actuels du marché;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est autorisé à effectuer l’achat d’un camion 10 roues à benne basculante neuf;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de règlement d’emprunt suit son cours;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne peuvent adjuger un contrat sans avoir au préalable confirmé son financement;

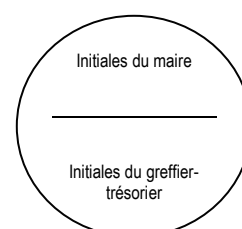
CONSIDÉRANT QUE l’adjudication du contrat est conditionnelle à l’approbation du règlement d’emprunt du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER l’offre de Clément Chrysler Dodge ltée au montant de 197 500 \$ (prix avant taxes), plus la garantie additionnelle d’un montant de 4 750 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 202 250 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

071-04-22

11.1 Approbation – Plan-projet de remplacement pour la rue Notre-Dame Nord

CONSIDÉRANT le plan-projet de remplacement présenté par M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, en date du 25 mars 2022 (minute 4897);

CONSIDÉRANT QUE suivant ce plan-projet de remplacement :

- le projet 1 est situé dans la zone Rb4
- les projets 2 et 3 sont situés dans la zone Rc13
- les projets 4 et 5 sont situés dans la zone Rd8
- le projet 6 est situé dans la zone M22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit réserver une servitude de passage de 6 mètres entre le lot projeté 6 454 522 – projet 5 et le lot 6 454 521 pour les fins des services municipaux en eau potable;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil devront approuver le plan-projet final lors d'une prochaine séance;

EN CONSÉQUENCE :

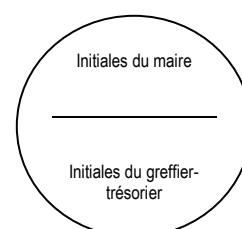
Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

D'APPROUVER le plan-projet de remplacement relativement à des parties du lot 6 454 522 (projets 1 à 6) présenté par M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, en date du 25 mars 2022 (minute 4897), en indiquant une servitude de passage de 6 mètres entre le lot projeté 6 454 522 – projet 5 et le lot 6 454 521, pour les fins des services municipaux en eau potable.

DE DEMANDER à M. Mario Sarrazin, arpenteur, de procéder à la modification et de déposer un plan-projet final.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



072-04-22

11.2 Renouvellement de mandat – Membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 8 du *Règlement n° 486 constituant le comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Ville-Marie*, le conseil municipal peut renouveler le mandat d’un membre du comité consultatif d’urbanisme après deux ans de service;

CONSIDÉRANT QUE MM. Richard Dessureault et Pierre Brazeau ont mentionné leur intérêt à poursuivre leur mandat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER MM. Richard Dessureault et Pierre Brazeau à titre de membres résidents de la Ville de Ville-Marie au comité consultatif d’urbanisme (CCU) pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Commanditaires pour l’Aréna Frère Arthur-Bergeron – Entente avec les Pirates de Ville-Marie

Ce point est retiré.

073-04-22

12.2 Vente – Zamboni

CONSIDÉRANT QUE la surfaceuse Zamboni utilisée à l’Aréna Frère Arthur-Bergeron a été remplacée en janvier 2022 par une surfaceuse électrique Shira;

CONSIDÉRANT QUE l’équipement demeure fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil proposent de vendre l’équipement par appel d’offres à un montant minimum de 9 500 \$;

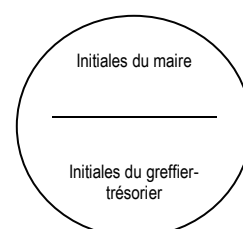
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER l’administration municipale à lancer un appel d’offres pour la vente de la surfaceuse Zamboni à un montant minimum de 9 500 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. DIVERS



074-04-22

13.1 Offre d'achat/vente – Lot 3 636 988 (48, chemin de Fabre)

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat pour le lot 3 636 988 (48, chemin de Fabre) a été déposée au montant de 27 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Ville de Ville-Marie est de 32 762 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager le futur propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dépose une contre-offre au montant de 29 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre doit être acceptée par le futur propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat d'immeuble sera préparée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une contre-offre au montant de 29 500 \$ plus les taxes applicables.

DE VENDRE le terrain au montant de 29 500 \$ plus les taxes applicables, à la suite de l'acceptation de la contre-offre par le futur propriétaire, selon les conditions habituelles prévues aux promesses d'achat d'immeuble.

D'AUTORISER le maire, M. Martin Lefebvre et le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer la promesse d'achat d'immeuble selon les conditions habituelles prévues, pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

075-04-22

13.2 Investissement – Complexe des eaux profondes

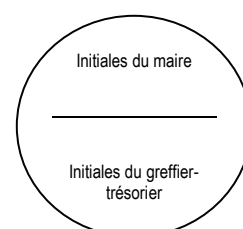
CONSIDÉRANT QUE le projet collectif d'une nouvelle infrastructure aquatique doit et devra regrouper un maximum de municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie devra s'assurer de l'équité fiscale pour tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution n° 043-02-20 le 17 février 2020 indiquant sa participation financière à la nouvelle infrastructure aquatique;

CONSIDÉRANT QU'il est justifié et nécessaire de préciser le montant de l'engagement financier de la Ville auprès de l'organisme Complexe des eaux profondes;

CONSIDÉRANT QUE selon le modèle de financement proposé par l'organisme en 2020, la contribution de fonctionnement annuelle de la Ville de Ville-Marie s'élève à 138 000 \$;



CONSIDÉRANT QUE la Ville est la municipalité hôte et que la contribution de départ en investissement représente un montant de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la contribution de fonctionnement annuelle de 138 000 \$.

DE CONFIRMER la contribution de départ en investissement d'un montant de 250 000 \$.

DE SE RÉSERVER le droit de se retirer du présent dossier dans l'éventualité où le nombre de municipalités désirant participer au financement de la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique s'avèrerait non satisfaisant et engendrerait une contribution fiscale trop élevée pour les citoyens de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

076-04-22

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 21 h 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

